



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur
et de l'Aménagement du territoire

Luxembourg, le 5 février 2008

Direction des Affaires communales
Cellule de recrutement et de formation

Dossier suivi par M. Jean-Claude Beck
Tél. 478-4614 Fax : 2620 2693
E-mail : jean-claude.beck@mi.etat.lu



Monsieur le Président
du syndicat intercommunal SIGI
6, rue de l'Etang
L-5326 Contern

Concerne : Formation continue du personnel communal
Reconnaissance d'un cours de recyclage et de perfectionnement

Monsieur le Président,

En réponse à votre demande et sur le vu de l'avis favorable émis par le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, j'ai l'honneur de vous informer qu'en application des articles 12 et 13 du règlement grand-ducal du 27 octobre 2000 portant organisation à l'institut national d'administration publique de la division de la formation continue du personnel communal, je décide d'assimiler aux cours de formation continue les cours organisés pour l'année 2008 par le SIGI, tels qu'ils sont énumérés dans l'avis de Monsieur le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative du 31 janvier 2008.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Pour le Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire,

Le Conseiller de Gouvernement 1^{ère} classe

Christiane Loutsch-Jemming



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Fonction publique
et de la Réforme administrative

Luxembourg, le 31 JAN. 2008

réf. : rk-inap/mfpra-83/2008(31/2008)(06_01)

Ministère de l'Intérieur		
Entrée: 01 FEV. 2008		
	16702	

Monsieur Jean-Marie Halsdorf
Ministre de l'Intérieur et de
l'Aménagement du Territoire

LUXEMBOURG

Objet : Assimilation des cours de formation du Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique aux cours de formation continue à l'Institut national d'administration publique

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre lettre du 10 janvier 2008, réf. : 26/08 relative à l'affaire sous rubrique, j'ai l'honneur de vous informer que conformément aux articles 12 et 13 du règlement grand-ducal du 27 octobre 2000 portant organisation à l'Institut National d'Administration Publique de la division de la formation continue du personnel de l'Etat et des établissements publics de l'Etat, je suis disposé à assimiler aux cours de formation continue les cours suivants dont l'organisation sera prise en charge par le Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique :

A) BUREAUTIQUE

- WORD 1 cours pour débutants
- WORD 2 cours pour avancés
- WORD mise en page cours pour avancés
- EXCEL 1 cours pour débutants
- EXCEL 2 Base de données explications de la base de données
- EXCEL Cas pratiques travail sur fichiers pratiques utilisés dans les communes
- EXCEL Formules maîtriser les principales fonctions de calcul

- **PUBLIPOSTAGE** fusion entre un document MS Word et une base de données MS Excel
- **GESCOM 2.2.**
+ **PUBLIPOSTAGE** fusion entre les données de Gescom 2.2 et une base de données MS Excel
- **OUTLOOK 1** fonctionnalités générales d'Outlook
- **OUTLOOK 2** utiliser efficacement Outlook et travailler en groupe
- **INTERNET** explications générales sur Internet sur base des directives de e-government + travaux pratiques sur le site du SIGI
- **INTERNET** utilisation du CMS SIGI pour rendre effectif le site propre des communes
- **PUBLISHER** éditions de brochures et d'invitations communales
- **ATELIER**
QUESTIONS/REPONSES cours traitant les questions et problèmes rencontrés par les utilisateurs

B) LOGICIELS GESCOM – version 2.2

- **BASES G2.2**
- **POPULATION** – divisée en branches spécifiques
 - documents de population luxembourgeois et étrangers
 - cartes d'identité
 - gestion des ménages
 - établissement cartes d'impôts
- **ORGANISATION SCOLAIRE**
- **ELECTIONS** – divisées en branches spécifiques
 - élections, tous les travaux incombant lors des élections législatives, communales et européennes, referendum
 - résultats des élections
 - révision des listes électorales
- **ETAT CIVIL** – divisé en branches spécifiques
 - naissances
 - mariages
 - décès
 - divorces
 - indigénat / transcription / partenariat

- **QUITTANCEMENT** – divisé en branches spécifiques
 - exécution du quittancement, comptabilisation des factures et établissement des disquettes pour les banques
 - décomptes immédiats, décomptes à établir immédiatement par les communes en cas de départ des personnes

- **GESTION DES TIERS / FACTURATION DIRECTE**
 - facturation directe – établissement et exécution de toutes les factures communales qui ne sont pas en relation directe avec le quittancement

- **COMPTABILITE COMMUNALE**
 - a) **comptabilité administrative :**
 - budget
 - établissement mandats/titres
 - facturation impôt foncier
 - engagements
 - diverses ventilations
 - compte administratif

 - b) **comptabilité de gestion :**
 - comptabilisation des extraits bancaires
 - opérations diverses
 - rappels
 - gestion de la TVA
 - gestion de l'analytique
 - compte de gestion
 - clôture respectivement bilan pour syndicats intercommunaux

APSAL mà mise à niveau APSAL vers APSAL.net

APSAL. net 1 + 2

- calcul des traitements et des salaires de tous les fonctionnaires et employés communaux + employés privés au service des communes, syndicats de communes ou autres administrations assimilées au secteur public ou communal (Foyers, Chambre des Députés, Administration des Biens du Grand-Duc)

APSAL calcul des salaires des remplaçants dans les écoles

C) PROGICIELS COMPLEMENTAIRES EXIGES PAR LES COMMUNES – divisé en branches spécifiques

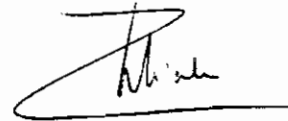
- gestion des cimetières CIMCOM
- statistiques diverses DISCOVERER
- réservation des salles RESERVCOM
- gestion des syndicats de chasse CHASSECOM
- gestion des inventaires communaux INVENTCOM
- gestion des invitations aux événements de la commune VIPCOM
- gestion des autorisations de construire BATICOM
- gérance des campings CAMPINGCOM

- gestion de diverses primes via l'office social VIECHERECOM
- PERSOCOM – gestion des formations congés et congés de maladie du personnel communal
- NIGHTCARDCOM – gestion des abonnements du Night-Rider

A relever que les cours énumérés ci-dessus doivent donner lieu à l'établissement de certificats de perfectionnement qui sont à remettre aux participants des cours. Ces certificats doivent obligatoirement se référer à la présente décision d'assimilation.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Ministre de la Fonction publique et de la
Réforme administrative

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Wiseler', with a long horizontal flourish extending to the right.

Claude Wiseler